

Lettre ouverte

Ligne Très Haute Tension : Quels impacts pour quels besoins ?

La France s'est engagée sur la voie de la transition énergétique, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Pour y arriver, le gouvernement souhaite accélérer la décarbonation de nombreux sites industriels français, pour lesquels l'électricité est considérée comme l'énergie incontournable.

Parmi les sites concernés, la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer, deuxième plus grosse émettrice de CO2 en France, doit trouver de nouvelles sources d'alimentation en électricité. L'Etat via le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) propose comme unique solution une ligne aérienne Très Haute Tension (THT) de 400.000 volts entre les communes de Jonquières-Saint-Vincent dans le Gard et Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône. Cette ligne THT de 65 km de long serait portée par 180 pylônes d'une hauteur minimum de 60 m. Elle aurait des impacts irréversibles sur ce que le territoire a de plus précieux en termes de biodiversité.

En effet, ce fuseau traverse et impacte de nombreuses zones classées ou protégées :

- 4 zones Natura 2000 (Camargue, Rhône aval, Trois Marais et Crau), dont trois zones humides d'importance internationale
- La réserve de biosphère de Camargue, dans sa partie au nord du Vaccares
- La réserve naturelle nationale (RNN) des Coussouls de la Crau
- Le Parc Naturel Régional de Camargue dans sa partie au nord et à l'est du delta
- Le site inscrit Camargue (Loi Paysage).

En Camargue et en Crau, la ligne aérienne serait présente sur plus de 50 km. Elle aurait un impact majeur sur l'avifaune, en raison de son emplacement stratégique dans une zone clé pour la migration des oiseaux, ainsi qu'un site majeur de reproduction et d'hivernage, accueillant 400 espèces d'oiseaux soit 75% des espèces nationales. Ces infrastructures sont connues pour provoquer des collisions fatales, notamment chez les espèces vulnérables comme les rapaces, les flamants roses et les échassiers.

Ce projet s'accompagne de projets routiers logistiques et industriels dont les effets cumulés ne sont pas estimés et dépasseront vraisemblablement la capacité de charge d'un territoire déjà bien saturée.

Porter atteinte à des espaces protégés tels que la Camargue, la Crau, ou la Terre d'Argence : un précédent inquiétant

La balafre que constituerait cette ligne aérienne THT, au cœur du « triangle d'or de la biodiversité et de l'avifaune », serait un dangereux précédent de remise en cause de règles environnementales protectrices de ces milieux exceptionnels au prétexte de lutte contre le changement climatique.

Elle pourrait ensuite servir de référence pour autoriser d'autres projets de lignes THT jugés nécessaires à la décarbonation. Cette décarbonation de la ZIP de Fos-sur-Mer est une nécessité comprise par tous.

L'objectif est partagé par les acteurs locaux et nationaux dont beaucoup agissent en ce sens depuis des décennies. Mais nous ne pouvons accepter le projet en l'état.

La France, en tant que signataire de plusieurs conventions internationales telles que la Convention de Berne, la Convention de Ramsar, la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et l'Accord sur les oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA), s'est engagée à protéger les espèces et leurs habitats.

Le projet de ligne aérienne THT en Camargue et en Crau pourrait compromettre ces engagements allant ainsi à l'encontre des objectifs de conservation de ces conventions et mettant en danger la biodiversité d'une région d'importance mondiale.

Sobriété et enfouissement

Nous sommes favorables à la décarbonation mais en respectant un principe de sobriété : sobriété quant aux utilisations de l'acier, sobriété quant aux utilisations actuelles de l'hydrogène, sobriété dans les utilisations futures envisagées et sobriété dans les modes de production de l'hydrogène.

Nous soutenons le choix d'une solution alternative à la ligne THT 400 000 volts en Camargue, solution qui prouve qu'il est possible de concilier décarbonation, réindustrialisation et protection des écosystèmes. L'enfouissement et l'ensouillage des câbles devrait éviter les zones protégées et, bien sûr, le renforcement des réseaux existants réduirait l'impact sur les paysages, les oiseaux migrateurs et les terres agricoles. Elle permettrait d'assurer l'essentiel des besoins, au fur et à mesure de la maturité technico-économique des projets.

Nous demandons une étude de faisabilité des tracés non aériens (enfouissement, ensouillage maritime et/ou fluvial). Ces solutions engendreront un surcoût au projet. Celui-ci est à relativiser, tant par rapport au coût sous-évalué de la solution aérienne, qu'au regard du coût des dommages environnementaux générés par ladite solution.

Décarbonation et préservation du vivant, c'est possible !

La solution alternative constitue une application de principe de réduction préconisé par la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser). Par ailleurs, une meilleure planification territoriale, couplée à des solutions locales (stockage d'énergie, énergies décentralisées) pourrait diminuer notre dépendance aux mégaprojets de transport d'électricité.

En Camargue, en Crau et dans la Terre d'Argence, comme ailleurs en France, l'avenir repose sur des infrastructures sobres, adaptées et respectueuses du vivant, preuve nécessaire qu'industrie décarbonée et biodiversité peuvent et doivent coexister.

Agir avec nous

Pour signer la pétition



Lien internet, [cliquez ici](#)

Pour faire un don



Lien internet, [cliquez ici](#)